

sous embargo jusqu'à lundi 13 heures.

pour toutes questions : nicolas@350.org / 0650861259

La Caisse des dépôts et consignations : financeur public des énergies fossiles ?

**Observatoire des multinationales
350.org**

Décembre 2017

Rédigé par Barnabé Binctin et Olivier Petitjean

Ont également contribué à ce rapport : Nicolas Haeringer, Lucie Pinson, Ivan du Roy, Brett Fleischman

Résumé/Introduction

Introduction

L'Accord de Paris définit un objectif ambitieux : maintenir le réchauffement climatique "bien en-deçà" des 2°C et au plus près des 1,5°C. Les 2°C ne sont donc pas un seuil "plancher", mais bien un plafond à ne pas dépasser.

Mais deux ans plus tard, le compte n'y est pas : les États continuent de tergiverser. Mis bout-à-bout, les engagements étatiques de réduction des émissions de gaz à effets de serre nous inscrivent dans la trajectoire d'un réchauffement supérieur à 3°C.

Pire : les institutions publiques continuent d'apporter un soutien financier massif aux énergies fossiles. Ce soutien prend des formes diverses : exonérations fiscales, subventions directes, prêts ou dons versés au titre de l'aide au développement, garantie financière, portefeuille d'actions et d'obligations, etc.

Le gouffre entre l'ambition et les actes ne cesse donc de se creuser. Il existe pourtant une mesure évidente, qui permettrait de combler l'écart : mettre immédiatement fin aux financements accordés à l'industrie fossile.

Une telle mesure repose sur un constat simple : les gisements actuellement exploités de charbon, de gaz et de pétrole suffisent, à eux-seuls, à nous faire dépasser les 2°C de réchauffement. Le CO₂ contenu dans ces gisements dépasse en effet notre "budget carbone".

Prendre au sérieux l'ambition de l'Accord de Paris implique donc deux choses :

- aucun nouveau projet d'infrastructure fossile ne peut voir le jour, qu'il s'agisse de l'extraction, du transport ou de la combustion. Tout nouveau permis de recherche comme d'exploitation de gaz ou de pétrole, tout nouveau projet de mine de charbon, tout nouveau projet d'oléoduc ou gazoduc, tout nouveau terminal méthanier, toute nouvelle raffinerie, toute nouvelle centrale thermique et toute nouvelle infrastructure liée aux combustibles fossiles contrevient aux principes mêmes de l'Accord de Paris.
- les infrastructures actuellement en service devront fermer plus rapidement qu'au rythme "naturel" - c'est-à-dire qu'elles devront cesser de fonctionner avant l'épuisement des gisements auxquelles elles sont liées.

C'est le sens de l'appel lancé par plus de 80 économistes quelques jours avant l'ouverture du One Planet Summit, convoqué par Emmanuel Macron le 12 décembre 2017.

Loin des discours du président de la République et de son ministre de la transition écologique et solidaire, la France est à la traîne. Comme le montre ce rapport, la Caisse des dépôts et consignations continue d'investir massivement dans les combustibles fossiles. La revendication "pas un euro de plus pour les énergies du passé" est pourtant la revendication la plus aisée à mettre en œuvre pour un.e dirigeant.e politique. Elle appartient en effet à ces

rare revendications qui ont l'avantage de ne rien coûter. Au contraire : elle permettra de dégager des sommes considérables, pour soutenir la transition "écologique et solidaire".

Elle se heurte toutefois à des blocages : les lobbies gaziers et pétroliers mobilisent toutes leurs ressources pour imposer les géants du secteur comme des acteurs incontournables de la transition. Un peu comme si les fabricants de cigarettes tentaient de se faire passer pour des hérauts de la prévention du cancer du poumon...

Total a ainsi publié un document expliquant comment elle entend contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Une "stratégie 2°C" pleine d'angles morts, qui ne résiste pas à un examen sérieux - mais qui permet pour l'heure à l'entreprise de verdir son image.

La question de la transparence est en outre cruciale : la Caisse des dépôts refuse ainsi de communiquer les montants précis accordés à l'industrie fossile. L'Agence française de développement, qui se vante pourtant d'avoir un portail "open data" permettant de suivre tous les projets qu'elle finance, cache les projets fossiles qu'elle soutient - en Chine, au Sénégal et ailleurs dans le monde.

Ces investissements ne contreviennent pourtant pas seulement à l'Accord de Paris. Ils ne respectent ni l'esprit de la Loi pour la transition énergétique, ni les recommandations de la "résolution pour accéder à une société bas-carbone", adoptée par l'Assemblée nationale à la veille de la COP21, qui encourage "les investisseurs institutionnels, les entreprises, notamment celles dont l'État est actionnaire, et les collectivités territoriales à cesser d'investir dans les énergies fossiles et notamment dans le charbon".

Ce rapport servira donc de trame à une vaste campagne, dont l'objectif final est que "pas un euro de plus" ne soit mis par la Caisse des dépôts au service de l'industrie fossile. Afin de contribuer à lever ces blocages, une première étape sera de demander à une commission d'enquête parlementaire de faire la lumière sur l'ensemble des investissements fossiles de la CDC.

Ce rapport est notre première contribution à cette campagne.

Clémence Dubois et Nicolas Haeringer

Contexte du 12 décembre

Résultats clés de l'analyse

- CDC
- livret DD
- BPI
- FRR et Ircantec

Pourquoi le désinvestissement

Éléments de conclusion :

- ne sont pas les pires, le climat occupe une grande place dans les discours, mais si on fait un « reality test » des investissements concrets dans les fossiles il n'y a pas vraiment de quoi s'autocongratuler
- le charbon a été réduit mais est encore là
- la trajectoire de réduction du pétrole et du gaz loin d'être évidente – ces fonds s'alignent sur des trajectoires de modification minimaliste de leurs investissements, voire de business as usual.

Des fonds publics français encore investis dans les énergies fossiles

La Caisse des dépôts et consignations – un aperçu général

Fondée en 1816, la Caisse des dépôts et consignations est une institution financière publique dépendant du Parlement, qui se définit elle-même comme un « *groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique* ». Elle place actuellement son action sous le signe de quatre « transitions » : la transition territoriale, la transition numérique, la transition démographique, et enfin la transition écologique et énergétique.

De par ses multiples rôles, la Caisse des dépôts et consignations participe au financement de l'économie et des entreprises françaises et étrangères à plusieurs niveaux :

* Sur ses fonds propres, elle détient des participations significatives dans plusieurs dizaines de grandes entreprises, comme La Poste, Danone ou Engie, ainsi qu'un portefeuille plus large d'actions et d'obligations.

* Elle détient un certain nombre de filiales ou de participations stratégiques (CNP Assurances, Transdev, Compagnie des Alpes, Egis, SNI etc.) qui peuvent elles-mêmes détenir des participations ou des investissements dans les énergies fossiles.

* Elle gère l'argent du livret A et du livret développement durable à travers un « fonds d'épargne » géré de manière distincte de ses fonds propres. Une partie de cet argent est placé sur les marchés financiers, l'autre servant à des prêts pour le logement social ou diverses infrastructures.

* Bpifrance, filiale à 50% de la Caisse des dépôts, assure elle aussi plusieurs missions de financement des entreprises et détient des participations significatives dans plusieurs grandes entreprises. Elle assure également depuis début 2017 les missions de soutien public aux exportations qui étaient auparavant dévolues à la Coface.

* La Caisse gère ou héberge des fonds de retraite publics : le Fonds de réserve pour les retraites (36 milliards d'euros fin 2016, placés pour assurer le financement futur du système de retraites par répartition), l'Ircantec (retraite complémentaire des agents non titulaire de l'État et des collectivités locales, 9,8 milliards de réserves fin 2016, dont 3,6 milliards en action et 2,1 en obligations d'entreprises) et l'Erafp (retraite additionnelle de la fonction publique, 28,9 milliards d'euros d'actifs) notamment.

* Enfin, depuis 2016, la Caisse des dépôts a entamé un processus de rapprochement avec l'Agence française de développement (AFD), principal vecteur de l'aide publique au développement française.

Ce positionnement fait de la Caisse des dépôts un acteur emblématique de la finance française, doté d'une influence considérable sur la manière dont sont orientés les financements publics et dont est placé l'argent des Français (épargne, retraites, etc.).

Ces dernières années, la Caisse et les divers fonds qu'elle gère ont multiplié les annonces et les engagements en faveur du climat. La CDC se veut un pionnier des instruments financiers « climato-compatibles » comme les obligations vertes. Les fonds de retraite qu'elle héberge rivalisent d'initiatives en matière de mesure de leur empreinte carbone et de « verdissement » de leurs investissements. Toutes ces entités peuvent se vanter d'avoir reçu de multiples « prix » et autres formes de reconnaissance de leur engagement pour le climat... en général décernés par leurs pairs.

L'implication éventuelle de la Caisse des dépôts dans les énergies fossiles peut se faire :

* ou bien (pour la CDC et la BPI principalement) sous la forme de participations significatives dans des entreprises dont elle est l'actionnaire de référence ou exclusif – il s'agit dans la quasi totalité des cas d'entreprises françaises.

* ou bien sous la forme de placements en actions ou en obligations sur les marchés financiers.

En tout, nous avons dénombré plus de 1250 entités dépendant directement ou indirectement de la Caisse des dépôts – un chiffre digne comparable à celui d'une multinationales comme Total. Un petit nombre d'entre elles sont d'ailleurs basées dans des juridictions qui posent question quant à leurs fonctions dans le groupe, comme une filiale de Transdev à Guernesey, certaines filiales de CNP à Chypre, ou diverses entités basées au Luxembourg.

De toutes ces entités, seuls le Fonds de réserve des retraites et dans une moindre mesure la BPI et l'Ircantec font preuve de transparence sur leurs engagements financiers. Pour le reste, le citoyen ne dispose que d'éléments épars, que nous résumons ci-dessous.

Encadré à faire: En quoi consistent vraiment les « engagements » de la CDC et des fonds qu'elle gère pour le climat ?

- pas de désinvestissement systématique

- exclusion de certaines entreprises, centrée sur le charbon, souvent avec des critères

- « engagement » avec les autres firmes – mais en quoi cela consiste-t-il ? des résolutions d'actionnaires ? d'autres formes de « dialogue »

- mesure de l'empreinte carbone et objectifs de réduction progressive des GES – modeste mais OK pour l'instant, mais c'est probablement parce qu'il y a des 'low hanging fruits'

- scénario 2°C de l'AIE – il est totalement biaisé car reposant sur le CCS et le nucléaire

- obligations vertes et financements verts – foisonnement mais confusion et absence de critères clairs.

Les investissements directs de la Caisse des dépôts

Une seule filiale « stratégique » de la Caisse des dépôts a des activités directement liées aux énergies fossiles : **Egis**, société de conseil et d'ingénierie travaillant pour divers secteurs d'activités, parmi lesquels l'extraction de pétrole et gaz et les centrales thermiques (mais aussi le nucléaire ou les usines d'incinération de déchets). De fait, Egis est intervenue sur plusieurs nouveaux projets fossiles emblématiques que nous détaillons dans la deuxième partie de cette note.

Globalement, la Caisse applique une politique standard d'exclusion de son portefeuille des entreprises dont les activités liées au charbon dépassent 20% de leur chiffre d'affaires. Si cette politique conduit à exclure certains gros pollueurs focalisés sur le charbon, elle ne concerne pas les grands groupes miniers diversifiés, bien qu'ils figurent parmi les principaux producteurs de charbon mondiaux, ni les entreprises impliquées dans le pétrole ou le gaz.

La Caisse reste par exemple investie dans des entreprises minières comme **Anglo American** ou **Rio Tinto**^[1], qui sont des producteurs majeurs de charbon mais qui échappent au couperet des 20% en raison de leurs autres activités plus lucratives. Deux autres firmes de ce type pourraient être concernées : BHP Billiton et Glencore. De ces quatre géants miniers, seul Rio Tinto semble sur la voie d'un désinvestissement progressif du charbon.

En ce qui concerne les participations significatives, la Caisse est actionnaire significatif d'entreprises comme Veolia, Danone, Société générale ou Schneider Electric. Le portefeuille de la Caisse des dépôts inclut également près de 2% dans **Engie**, pour une valeur d'un demi milliard d'euros environ – à quoi s'ajoutent 1,75% détenus par CNP Assurances, filiale directe de la Caisse des dépôts. L'entreprise reste engagée à ce jour dans les énergies fossiles qui constituent son métier historique, y compris dans le charbon avec de nouvelles centrales électriques au Maroc et au Chili. Sa direction a néanmoins annoncé récemment un désinvestissement total des énergies fossiles d'ici 2050 au profit de sources « vertes » (sur le contour exact desquelles des interrogations subsistent).

Infrastructures et fonds internationaux

De par ses missions, la Caisse des dépôts est également particulièrement active dans le domaine des infrastructures, aussi bien en France qu'à l'étranger, ce qui inclut la prise de participations dans des infrastructures d'énergie fossiles existantes ou bien – de manière plus problématique, parce que cela implique un pari sur la continuation sur plusieurs

décennies de la consommation de sources fossiles – le financement de nouvelles infrastructures.

Par exemple, la Caisse des dépôts a fait l'acquisition en 2011 (à la fois directement et via ses filiales CNP Assurances et CDC Infrastructures) de 25% de GRTgaz, l'entreprise chargée de la gestion de la majeure partie du réseau gazier français. À ce titre, GRTgaz est directement concerné par les grands projets européens de nouveaux gazoducs et d'interconnexion des réseaux gaziers, très contestés par les militants écologistes parce qu'ils reviennent à entériner la poursuite de la consommation de gaz, une énergie fossile, pour plusieurs décennies supplémentaires, et ce faisant la poursuite et l'expansion de l'exploitation gazière dans des pays comme l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Nigeria ou autres. GRTgaz est notamment concernée par deux projets de raccordements aujourd'hui en suspens, l'un avec la Suisse pour accueillir le gaz en provenance de l'Azerbaïdjan via l'Italie (voir la partie consacrée au projet Trans Adriatic Pipeline ci-dessous), et l'autre avec l'Espagne pour recevoir le gaz en provenance d'Algérie ou arrivant dans les terminaux méthaniers espagnols (projet MidCat, voir ci-dessous également).

La Caisse des dépôts participe également, aux côtés d'autres institutions financières publiques de pays tiers, à des fonds internationaux dédiés aux infrastructures, comme le « fonds Marguerite » (Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures) ou Inframed Infrastructure. L'activité de ces fonds inclut des investissements dans des infrastructures fossiles existantes ou nouvelles, comme une participation dans le réseau gazier de la Lettonie pour Marguerite ou une centrale électrique au gaz en Turquie.

La Caisse des dépôts a noué des partenariats au niveau international avec d'autres institutions financières publiques ou des fonds souverains pour certains alimentés par la rente pétrolière, notamment dans les pays du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Abou Dhabi), en Russie et en Asie (Chine, Corée), via sa filiale CDC Capital international. Ces partenariats ont notamment pour but d'accompagner le développement des firmes française à l'étranger. Mis à part quelques cas emblématiques de prise de participations, aucune information n'est disponible sur les placements de CDC Capital International.

Livret A et livret développement durable

La Caisse des dépôts et consignations a également pour mission de gérer l'épargne des Français collectée notamment à travers le livret A et le livret « développement durable ».

Cet argent est géré séparément des autres actifs de la Caisse des dépôts au sein d'un « fonds épargne », qui ne distingue pas entre les fonds émanant du livret A et ceux émanant du livret de développement durable. Cet argent – 255 milliards d'euros à la fin 2016 - est utilisé majoritairement pour des prêts (notamment au logement social ou à divers projets d'infrastructures), mais une partie (72 milliards d'euros) est placée sur les marchés financiers. Il n'y a aucune transparence sur ces placements. Seules des informations éparses sont disponibles :

* Le fonds épargne de la Caisse des dépôts est actionnaire direct de Vallourec, une firme parapétrolière, à hauteur de 1,68% (soit environ 34 millions d'euros). Il sera question plus loin de cette entreprise à propos de la Banque publique d'investissement.

* Le fonds épargne déclare exclure de son portefeuille les firmes « dont l'activité est liée à l'exploitation de charbon thermique pour plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ». Le « supplément au rapport d'activité et de développement durable 2016 »[2] de la Caisse des dépôts précise néanmoins que le fonds épargne et CNP Assurances détiennent des obligations d'entreprises « dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique est compris entre 20 et 25% ». Le fonds investit donc dans des firmes impliquées dans le charbon jusqu'à un quart de leur chiffre d'affaires (à l'exemple de groupes miniers comme Rio Tinto ou Anglo American).

* Dans son rapport annuel propre[3], le fonds épargne indique être impliqué dans des entreprises du secteur « pétrolier et automobile », et avoir participé à des « démarches collectives » d'« engagement » vis-à-vis de ces firmes – par exemple, peut-on supposer, la signature de résolutions collectives d'actionnaires en Assemblée générale.

* Enfin, le fonds épargne déclare mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille, avec pour objectif de réduire celle-ci de 20% à l'horizon 2020 (par rapport à 2014), et affirme que sa trajectoire est en phase avec cet objectif. Aucun détail spécifique n'est disponible sur la méthodologie de mesure de cette empreinte.

En conclusion, une partie de l'argent mis par les épargnants dans leurs livrets « développement durable » sert bel et bien à financer l'industrie des énergies fossiles, dans une proportion non connue.

L'activité de prêt du fonds épargne peut elle-même être sujette à caution, par exemple lorsque le prêt d'un milliard d'euros accordé en vue de la réalisation du Grand Paris Express est présenté par l'institution comme un prêt « vert » dès lors qu'il s'agit de transport en commun. Il n'en reste pas moins que le Grand Paris Express sous sa forme actuelle a été retenu pour des raisons diverses au détriment de solutions plus légères et moins émettrices de gaz à effet de serre, et qu'une étude a estimée qu'il faudrait 40 ans de fonctionnement de cette ligne de transport rien que pour compenser les émissions occasionnées par ses chantiers.

Bpifrance

L'ex Banque publique d'investissement (BPI), désormais Bpifrance, est une société anonyme détenue à 50% par l'État et à 50% par la Caisse des dépôts. Elle a pour mission le financement et le soutien au développement des entreprises françaises de toutes tailles, depuis les PME jusqu'aux grands groupes comme Orange, Areva, Eiffage, STMicro ou encore Vivendi.

Si elle n'est pas directement présente dans des producteurs de pétrole, gaz ou charbon, la BPI possède des participations significatives dans trois entreprises de services à l'industrie pétrolière : **TechnipFMC** à hauteur de 5,29% (soit plus de 600 millions d'euros), **Vallourec** à hauteur de 15,81% (ce qui représente environ 320 millions d'euros), **CGG** à hauteur de 9,35% (seulement 8 millions d'euros à l'heure actuelle, l'entreprise étant en faillite).

Cela représente près d'un milliard d'euros placés dans trois entreprises parapétrolières (sur un fonds consacré aux grandes entreprises de 10 milliards), qui ont pour point commun d'avoir été fragilisées par la chute du cours du pétrole.

Depuis 2017, la BPI a également repris les missions de garanties publiques à l'export exercées auparavant par la Coface. Elle se trouve donc dans une situation où elle peut être amenée à évaluer et soutenir des projets au bénéfice d'entreprises dont elle est par ailleurs actionnaire, comme cela a été le cas sur le projet Yamal LNG et potentiellement sur le projet Coral LNG (voir ci-dessus), au bénéfice de Technip.

La Banque postale

La Banque postale, « banque et citoyenne », est filiale à 100% du Groupe La Poste, lui-même filiale de l'État français et de la Caisse des dépôts et consignations. Selon les informations rassemblées par les associations écologistes et notamment les Amis de la terre, la Banque postale elle aussi contribue au financement du secteur du charbon par le biais de diverses filiales dédiées à la gestion d'actifs, à travers des investissements dans diverses entreprises électriques asiatique et européennes (Engie, RWE et surtout Uniper, une firme créée par E.On pour regrouper ses actifs dans le charbon et les autres énergies fossiles).

Le Fonds de réserve des retraites

Le Fonds de réserve des retraites, seul à publier une liste exhaustive du contenu de son portefeuille, doit être salué pour sa transparence. Ircantec et Erafp sont beaucoup plus chiches d'information, de sorte que l'on doit supposer que les conclusions seraient les mêmes que pour le FRR, sinon pires.

Début 2015, l'Observatoire des multinationales et 350 avaient procédé à l'analyse du portefeuille du Fonds de réserve des retraites et montré la place importante qu'y occupaient les énergies fossiles. Presque trois ans plus tard, et deux ans après l'Accord de Paris sur le climat, qu'est-ce qui a changé ?

Selon nos calculs, en utilisant le même périmètre[4], le Fonds de réserve détenait :

* 1 051 694 027 euros en actions dans des entreprises du secteur des énergies fossiles (10,08% du portefeuille actions) – davantage en valeur, mais légèrement moins en proportion qu’il y a trois ans (962 479 033 euros en actions et 11,6% du portefeuille).

* 1 152 882 734 euros en obligations – une proportion qui à l’inverse a légèrement baissé en valeur, mais augmenté en proportion (7,69%) par rapport à il y a trois ans (1 174 159 142 euros en obligations, soit 6,1% du portefeuille).

On ne constate donc pas d’évolution significative depuis trois ans en termes de montants globaux.

Certes, depuis 2014, le Fonds de réserve pour les retraites a effectivement exclu de son portefeuille certains acteurs économiques exclusivement impliqués dans charbon (« pure players »). Mais il reste investi dans des acteurs majeurs du charbon, au niveau à la fois de l’extraction de cette source fossile (Anglo American, BHP Billiton, Glencore, Teck, RWE) et de sa combustion dans des centrales électriques (Marubeni, RWE). Et ces désinvestissements ciblés semblent avoir été compensés par une augmentation des investissements dans les « légèrement moins sales ».

On pourrait également considérer que globalement, les entreprises concernées dans lesquelles le Fonds est investi ont diminué la part des fossiles dans leur production ou leur mix énergétique – à l’image d’EDF ou d’Engie. Mais le Fonds de réserve ne fait au mieux qu’accompagner le mouvement.

On notera enfin que le Fonds de réserve des retraites continue à détenir des investissements significatifs – ainsi que nous l’avons observé dans notre rapport de 2015 – dans d’autres secteurs économiques controversés, comme l’armement, les casinos ou le tabac.

L’Ircantec (et l’Erafp)

L’Ircantec est l’institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l’État et des collectivités locales. Ses réserves (9,8 milliards de réserves fin 2016, dont 3,6 milliards en action et 2,1 en obligations d’entreprises) sont gérées via la Caisse des dépôts et consignations.

L’Ircantec a lui aussi mis en place sa propre politique climat, dont la direction générale est similaire avec celle de la CDC et du FRR par exemple, avec quelques différences de détail. Si l’Ircantec reprend le principe général d’une exclusion des firmes dont le charbon représenterait plus de 20% du chiffre d’affaires, il décline ce critère pour l’extraction (pas plus de 1% du chiffre d’affaires) et pour les centrales charbons (pas plus de 30% du mix énergétique de la firme concernée). Cependant, ces critères semblent appliqués de manière discrétionnaire, certaines firmes étant « repêchées » si elles affichent une certaine bonne

volonté en matière de désengagement du charbon ou si elles ont émis une « obligation verte ».

Sans fournir un état complet de son portefeuille, le bilan de ses actions climats [note] fournit quelques informations sur les placements qu'elle a exclus et ceux qu'elle considère comme les principales sources de gaz à effet de serre au sein de ses investissements.

Ont ainsi été exclues du portefeuille les firmes suivantes, dont une bonne partie se trouve dans le portefeuille du Fonds de réserve des retraites : AES, AGL, Anglo American, EDP, Endesa, Glencore, Origin Energy, Pinnacle West , Southern Co, Teck Cominco, Corp, Uniper, Xcel Energy.

Les entreprises citées par l'Ircantec comme les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre potentielles (réserves de carbone) sont essentiellement des entreprises minières (BHP Billiton, Rio Tinto) et pétrolières (BP, Eni, Statoil, Repsol, Total, Marathon, BASF, Shell). Les actions détenues par l'Ircantec dans ces dix firmes représentent plus de 220 millions d'euros.

L'Ircantec précise également ses dix placements en actions qui représentent le plus d'émissions de gaz à effet de serre sur une année donnée, principalement des entreprises énergétiques (Engie, Enel, Iberdrola), des chimistes (Air liquide, Solvay), mais aussi des cimentiers (Heidelberg), des entreprises de services environnementaux (Veolia), des industries lourdes (ArcelorMittal) et à nouveau Total.

L'Erafp, régime de retraite additionnel des fonctionnaires, est encore moins transparent. Il ne publie aucun détail précis sur ses investissements, mais seulement une mesure générale de son empreinte carbone et de son alignement avec le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'énergie. Ces chiffres montrent un poids considérable du nucléaire dans le « mix énergétique » de l'Erafp, ce qui suggère des investissements significatifs dans EDF.

L'État actionnaire et les énergies fossiles (Engie et EDF)

Au-delà des participations financières publiques gérées et hébergées par la Caisse des dépôts et consignations, l'État français est aussi impliqué dans le secteur des énergies fossiles via ses participations directes dans des entreprises, en l'occurrence EDF (84% des actions) et Engie (25%).

Ces deux firmes ont engagé un désengagement du charbon, notamment en ce qui concerne Engie. Cette dernière est néanmoins critiquée par les militants du climat parce qu'elle se contente de revendre ses centrales électriques au charbon à d'autres entreprises – ce qui ne change virtuellement rien aux émissions de gaz à effet de serre qu'elles occasionnent. La firme reste par ailleurs engagée dans une nouvelle centrale charbon à Safi, au Maroc (voir infra), qui reste stratégique pour le groupe en raison des liens tissés avec Nareva, firme

appartenant à la famille royale marocaine et qui multiplie les projets au Maroc même et en Afrique.

Le retrait d'EDF du charbon est moins net, et la perspective de la fermeture de la centrale charbon du Havre continue à susciter de fortes résistances.

Par ailleurs, les deux firmes continuent à opérer des centrales thermiques au gaz et sont impliqués dans des activités de transport de gaz (comme le terminal méthanier de Dunkerque pour EDF ou les gazoducs d'Engie).

Enfin, Engie et EDF sont toutes deux impliquées dans l'extraction de gaz et de pétrole. La première est sur le point de revendre ces activités, qu'elle exerçait directement. La seconde est impliquée dans ce secteur via sa filiale italienne Edison, qui continue à développer de nouveaux projets en mer Méditerranée.

Douze nouveaux projets fossiles dans lesquels la Caisse des dépôts joue un rôle

Nous donnons ici douze exemples de nouveaux projets d'exploitation de charbon, de gaz ou de pétrole portés par des entreprises dans lesquelles est impliqué à de degrés divers l'État français, via la Caisse des dépôts, ses filiales et les divers fonds qu'elle héberge.

Cette liste met l'accent sur les nouveaux projets, proposés ou en cours de construction, pour bien montrer que cette implication financière de la France et de ses institutions publiques contribue à la perpétuation de l'exploitation des énergies fossiles. Elle contribue même à l'ouverture de nouvelles « frontières » comme les sables bitumineux canadiens, le « *pre-sal* » brésilien ou l'Arctique – autant de sources de combustibles fossiles qui, si elles étaient ouvertes à une exploitation massive, contribueraient inévitablement à porter le réchauffement global des températures bien au-delà des 2°C.

Ceci ne signifie pas bien entendu que les fonds publics français contribuent aussi à la poursuite de l'exploitation de projets fossiles anciens, et tout aussi problématiques. Pensons par exemple à l'exploitation du pétrole et du gaz du delta du Niger, au Nigeria (Shell, Total, Eni), qu'une étude scientifique récente vient de mettre directement en lien avec une augmentation significative de la mortalité infantile.

L'exploitation pétrolière dans l'Arctique (Norvège)

175 mètres de haut, 64 000 tonnes posées sur l'eau et un équipage de 120 membres permanents pour une capacité d'extraction de 100 000 barils de pétrole par jour et une capacité de stockage d'un million : la plateforme Goliat porte plutôt bien son nom. Tout est hors norme avec la plus grande plateforme pétrolière offshore du monde : le système de chargement de pétroliers est l'un des plus grands dispositifs de ce type jamais installé, tandis que la plateforme est reliée à une centrale par le plus long câble électrique du monde[5]. Il faut dire que le gisement en question vaut bien le tour de force : découvert en 2000, à plus de 1 000 mètres de profondeur, dans la mer de Barents, il promet environ 180 millions de barils de pétrole pour les quinze prochaines années à venir.

L'infrastructure géante est aujourd'hui posée à 85 km au nord de Hammerfest – la ville la plus septentrionale du monde, en Norvège. Après deux ans de retard et un long voyage depuis la Corée du Sud où elle a été construite, la plateforme Goliat FPSO (Floating Production and Storage Offshore unit) a commencé sa production en mars 2016, exploitée par ENI, opérateur du projet avec une part de 65%, aux côtés de Statoil qui en possède le solde restant de 35%. Cela coïncide d'ailleurs avec une augmentation sensible de la

production de pétrole en Norvège, sur l'année 2016, avec environ 90 millions de tonnes. Une tendance qui n'est pas prête de s'estomper, pour le plus gros producteur d'hydrocarbures d'Europe de l'Ouest – 12% du PIB et 36% des exportations du pays[6] : en mars, le gouvernement norvégien a annoncé l'attribution d'une 24^{ème} ronde d'octroi de licences au printemps 2018 avec 102 nouveaux blocs, dont 93 prévus en mer de Barents. Des eaux très profondes jusqu'alors encore à peu près épargnées – excepté Goliat – en raison des conditions propres au milieu arctique[7].

L'année 2017 est donc marquée par un gros coup d'accélérateur dans l'exploration pétrolière offshore en Arctique, et pas seulement autour de la partie nord du territoire norvégien : ENI projetterait également d'aller forer du côté américain, dans la mer de Beaufort. Selon Associated Press, le forage pourrait même commencer dans les prochaines semaines, alors que le groupe pétrolier italien a reçu son permis d'exploration des Etats-Unis à la fin du mois de novembre[8]. Une question de cohérence, sûrement, pour Donald Trump, à la suite du retrait de l'accord de Paris...

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 3,27 millions d'euros en actions et 38,58 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Eni. 17,35 millions d'actions Eni détenues par l'Ircantec.*

** 848 000 euros en actions et 4, 7 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Statoil. 7,8 millions d'actions Statoil détenues par l'Ircantec.*

Yamal, un méga projet gazier au cœur de l'Arctique (Russie)

L'Arctique russe – et en particulier la péninsule de Yamal - est l'un des endroits de la planète où les conséquences du réchauffement des températures globales se font sentir de la manière la plus spectaculaire[1]. La fonte du pergélisol (ou permafrost) y libère des gaz provoquant des explosions et creusant des cratères. Elle a aussi libéré la bactérie mortelle anthrax, qui avait disparu de la région depuis 75 ans. C'est aussi dans cette péninsule que se développe l'un des principaux projets d'énergie fossile au monde : Yamal LNG, qui associe un site de forage gazier et un terminal de liquéfaction du gaz en vue de son exportation vers l'Asie et l'Europe. Le tout à 600 kilomètres du nord du Cercle polaire. Le premier méthannier brise-glaces – baptisé le Christophe de Margerie, du nom du patron décédé de Total – a fait sa première livraison cette automne, à travers l'océan Arctique.

Les intérêts français jouent un rôle majeur dans ce projet, puisqu'il est porté par la firme russe Novatek (dont Total est actionnaire), Total elle-même et une firme chinoise, et que Technip est l'un des principaux prestataires du chantier (aux côtés de plusieurs autres firmes françaises). Total et Technip se sont battus contre vents et marées pour financer et

poursuivre ce projet malgré les sanctions économiques mises en place par les États-Unis et l'Union européenne[2].

En plus des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires qu'ils entraînent, ces développements gaziers dégradent et polluent un environnement fragile, et entraînent des conflits avec les populations autochtones et leurs activités traditionnelles de pâturage de rennes[3]. Un nouveau projet d'ampleur similaire, baptisé Arctique-2, est désormais proposé dans la péninsule de Yamal.

[1]

<https://www.theguardian.com/environment/2017/jul/20/hell-breaks-loose-tundra-thaws-weatherwatch>

[2] <http://multinationales.org/Malgre-les-sanctions-Total-et>

[3]

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1020896/gaz-naturel-arctique-nord-russie-total-petrole-grand-nord-sabetta-yamal>

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** La BPI détient 5,3% du capital de TechnipFMC, chargé de la construction du terminal méthanier. Elle a en outre apporté une garantie publique sur l'exécution du contrat à hauteur de 350 millions d'euros au second trimestre 2017. 24,67 millions d'euros en actions TechnipFMC détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

** 89,69 millions d'euros en actions et 77,42 millions d'euros en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Total. 121,3 millions d'euros détenus par l'Ircantec en actions Total.*

La mine de charbon de Hambach (Allemagne)

Elle est loin d'être la seule mais elle est sûrement la plus emblématique, et la plus grande aussi, des mines de charbon à ciel ouvert : à Hambach (Allemagne), plusieurs milliers de tonnes de charbon brun – le surnom donné à la lignite, ce charbon de mauvaise qualité, peu calorifique et très polluant – ont été extrait depuis 1978. RWE, l'exploitant, estime à 2,5 milliards de tonnes la capacité totale d'extraction, à terme. Or les conséquences du charbon sont bien connues, avec d'importants rejets qui renforcent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère : on estime que sa combustion libère deux fois plus de CO₂ que le gaz naturel[9].

Avec 85 km² de superficie et des trous jusqu'à 350m de profondeur, la mine d'Hambach est la plus importante d'Europe. Au paysage de cratère noirci que découvre le panorama aménagé par l'entreprise, tel un ultime pied-de-nez, on devine les impacts environnementaux : les nappes aquifères ont été entièrement asséchées tandis que la forêt millénaire qui habitait ces lieux a presque entièrement disparu : « *il y avait 6000 hectares de forêt primaire exceptionnelle, d'une rare biodiversité*, explique Todde Kemmerich du

mouvement LINGO (Leave fossils fuels in the ground), cité par la RTBF. *Il n'en reste plus que 10% ».*

Depuis 2012, une centaine d'activistes occupe les derniers bouts de forêt résistant encore à l'expansion minière, où ils y ont construit quelques cabanes dans les arbres, à la manière de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Et comme un symbole, une action de désobéissance civile a été organisée le mois dernier par Ende Gelände en marge de la COP 23 qui était hébergée par la ville voisine de Bonn. Mais le combat n'en reste pas moins déséquilibré, face à RWE, plus gros producteur de charbon en Europe et troisième fournisseur d'énergie allemand[10] dans un pays, premier producteur mondial de lignite, encore largement adepte au charbon et qui en tire 40% de son électricité. L'Allemagne n'a pas rejointe la nouvelle « Alliance globale pour la sortie du charbon »[11] née de la COP sur son propre territoire, et la réduction de sa part dans le mix pour assurer l'*Energiewende* (le virage énergétique en allemand, ndlr) est d'ailleurs une cause majeure de l'échec des récentes négociations politiques pour former un gouvernement de coalition en Allemagne[12]. Preuve que le charbon a encore de belles heures devant lui en Allemagne : pour cela, RWE peut compter sur le soutien financier de l'État français, par l'intermédiaire de son Fonds de Réserve des Retraites, qui a investi dans 11 millions d'euros d'obligations.

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 11,86 millions d'euros du Fonds de réserve pour les retraites en obligations dans RWE.*

Le Dakota Access Pipeline (États-Unis)

Bien avant de déclarer la sortie de l'Accord de Paris, Trump avait annoncé la couleur : en signant un décret pour relancer le projet d'oléoduc Dakota Access Pipeline (DAPL) sitôt investi à la tête des États-Unis, dès le deuxième jour de son mandat, il marquait d'entrée son aversion pour le climat. Une décision qui s'explique aussi par quelques intérêts personnels, puisque le nouveau président américain est un ancien actionnaire d'Energy Transfer Partners, l'entreprise texane en charge du projet. Le DAPL doit transporter du pétrole de schiste extrait dans le Dakota du Nord vers les côtes est et sud des États-Unis, à travers quatre États, jusqu'à un centre de distribution dans l'Illinois. Là, raccordé à un autre oléoduc, il alimenterait les raffineries du golfe du Mexique, avant de partir, peut-être, vers d'autres marchés. Sur 1 886 kilomètres, l'oléoduc de 76 cm de diamètre doit ainsi permettre de transporter entre 470 000 et 570 000 barils par jour.

Sur le terrain, ce projet très controversé fait face à une importante mobilisation depuis avril 2016. Par les mouvements écologistes, qui dénoncent un énième projet d'infrastructure autour des énergies renouvelables dans cette région – le Dakota du Nord étant le deuxième plus gros producteur de pétrole du pays après l'État du Texas[13]. Et par les amérindiens et les tribus Sioux, qui s'opposent à ce chantier devant traverser, à proximité de la rivière Missouri et de la réserve indienne de Standing Rock, des terres ancestrales et des sites sacrés où sont enterrés leurs ancêtres. Sans oublier la menace directe qu'il représente pour plusieurs sources d'eau potable. Après des mois de manifestations et d'occupation des

terrains, l'administration Obama avait finalement bloqué le chantier et demandé l'étude d'un tracé alternatif.

C'était donc sans compter sur l'élection de Donald Trump. Depuis les travaux ont repris, malgré plusieurs recours déposés. Pour financer les 3,8 milliards de dollars du coût estimé de ce projet, plusieurs banques privées françaises sont impliquées[14]. La lutte se joue aussi, désormais, sur ce terrain-là : différentes structures ont récemment suspendu leurs échanges avec des acteurs impliqués dans le projet. C'est le cas de la banque néerlandaise ABN Amro ou de la banque suédoise Nordea, qui ont mis fin à leur relation avec Energy Transfer Partners. Ou des villes de Seattle et de Davis (Californie), aux États-Unis, qui ont décidé de ne pas renouveler leur contrat avec la banque Wells Fargo, directement impliquée dans le montage financier du DAPL[15].

Pendant ce temps, la France, elle, continue bel et bien à soutenir ce projet, via le Fonds de Réserve des Retraites et ses 8 souscriptions d'obligations d'Energy Transfer, pour un montant de 14 millions d'euros.

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** Le Fonds de réserve pour les retraites a souscrit pas moins de huit obligations d'Energy Transfer Partners, pour un montant total de 14,03 millions d'euros, à quoi s'ajoutent 1,58 million d'euros dans une obligation de Sunoco.*

Le pétrole offshore brésilien

=> à préciser: Foz do Amazonas n'est pas dans le pré-sal proprement dit

La nature est parfois mal faite : alors que l'on découvre au milieu des années 2000 d'immenses gisements de pétrole en eaux très profondes, à plus de 7 000 mètres, enfouis sous une épaisse croûte de sel – ce sont les « pré-sal » (« avant le sel » en portugais) – voici qu'on y trouve juste à côté, quelques années plus tard, l'un des plus grands récifs coralliens du monde, avec ses rhodophytes et ses raies mantas[16], au cœur d'un écosystème rare et complexe long de plus de 1000 km pour près de 9 300 km² de superficie. Et voilà la multinationale, qui comptait déjà son butin en dizaines de milliards de barils d'or noir, embêtée par la révélation d'un autre trésor, beaucoup moins rentable.

C'est l'histoire de Total au nord-est du Brésil : après avoir acheté aux enchères 5 blocs pétroliers offshore (BP lui n'en a gagné qu'un seul) dans le bassin de l'embouchure de l'Amazonie, dit « Foz do Amazonas », en mai 2013, la découverte à 28 kilomètres du récif de l'Amazonie révélée par la revue Science Advances[17] en avril 2016 a pour le moins contrecarré ses plans. De fait, l'agence brésilienne de protection de l'environnement (IBAMA) a rejeté fin août dernier une nouvelle étude d'impact environnementale réalisée par le pétrolier français, l'estimant insuffisamment précise et faisant directement courir la menace d'une suspension définitive de l'homologation du projet[18].

L'exploration pétrolière prévoyait d'être menée jusqu'en août 2021 dans le cadre d'un consortium avec BP et Petrobras, dans cette zone qui pourrait abriter jusqu'à 14 milliards de barils de pétrole selon les géologues. Pour atteindre ces profondeurs abyssales, il était d'envisager d'utiliser la technologie des *drill ship*, ces navires de forage qu'a déjà utilisé Total pour chercher à 3400 mètres au large de l'Uruguay, record mondial de profondeur dans la quête de pétrole jusque-là[19]. Un projet titanesque que critique vivement Greenpeace, qui a notamment dénoncé les lacunes du dossier dans une contre-étude scientifique en mai[20]. En cause, les perturbations sur la biodiversité causée par l'activité régulière de forage, sans compter les risques de marée noire. Un projet d'autant plus risqué que sa difficulté technique pourrait faire accroître sensiblement son seuil de rentabilité – jusqu'à 100 dollars le baril[21] ? – dans un contexte de baisse durable du cours du pétrole autour de 50 dollars[22].

« *Autant d'arguments qui confirment l'absurdité de ce projet, au moment où les engagements pour le climat répètent qu'il convient de ne plus ouvrir de nouvelles frontières pétrolières* » résume Edina Ifticene, chargée de campagne Océan à Greenpeace France. Il en faudra sûrement plus pour convaincre Total, qui détient près d'une vingtaine de permis d'exploration tout au long de la côte brésilienne[23]. Total dont le Fonds de Réserve des Retraites détient donc 89 millions d'euros du capital en action, tandis qu'il a également souscrit à 77 millions d'euros d'obligation.

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 89,69 millions d'euros en actions et 77,42 millions d'euros en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Total. 121,3 millions d'euros détenus par l'Ircantec en actions Total.*

** 20,4 millions d'euros en actions et 74,74 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans BP. 4,54 millions d'euros d'actions BP détenues par l'Ircantec.*

Le Trans Adriatic Pipeline, ou comment inonder l'Europe de gaz azéri (Azerbaïdjan, Turquie, Grèce, Albanie, Italie)

C'est le plus important projet d'infrastructure énergétique actuellement porté en Europe, attendu pour 2020 : le « Southern Gas Corridor », un gigantesque complexe de gazoducs long de 3.500 kilomètres qui doit acheminer le gaz de l'Azerbaïdjan jusqu'en Europe. Le coût total est évalué à 45 milliards de dollars, dont un soutien substantiel des institutions financières européennes (BEI, BERD) et une participation de nombreuses banques privées parmi lesquelles la Société Générale. Troisième et dernier tronçon de ce grand couloir gazier, le Trans Adriatic Pipeline (TAP) est destiné à relier la Turquie à la botte italienne, traversant pour cela d'est en ouest la Grèce et l'Albanie sur 878 kilomètres[24], pour un coût estimé entre 5 et 6 milliards d'euros. Ce chantier colossal constitue aujourd'hui le plus gros investissement de l'économie albanaise, représentant 4% de son PIB.

Des investissements contestables, à plusieurs titres : tout d'abord au regard de la baisse tendancielle de la demande européenne en gaz, rien ne garantit la rentabilité économique du dispositif. « *La consommation en gaz de l'Union européenne chute et les infrastructures actuelles répondent largement aux besoins* » rappelle Lucie Pinson, chargée de campagne aux Amis de la Terre. C'est ensuite un projet directement contradictoire avec les engagements climatiques revendiqués par l'UE : le gazoduc TAP renforce la dépendance au gaz, énergie fossile fortement émettrice en méthane (voir projet Coral). En abreuvant les marchés européens de ce combustible – ce sont 10 milliards de m³/an qui pourront ainsi être transportés – il verrouille un peu plus encore le système énergétique dans un avenir « fossilisé » qui compromet directement la possibilité d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, c'est un projet particulièrement destructeur pour l'environnement. La liste des ravages, du littoral aux vergers en passant par les champs d'oliviers, se fait déjà longue. En Italie, c'est la région touristique des Pouilles qui est directement concernée avec près de 10 000 oliviers menacés par le terminal gazier. Le consortium international, composé de plusieurs géants de l'énergie[25], le reconnaît lui-même : plus de 19 000 parcelles et 45 agriculteurs seront touchés par le tracé[26]. Un tracé qui s'impose d'ailleurs sans concertation, au prix de nombreuses expropriations, parfois brutales en Grèce et en Albanie[27]. 13 plaintes ont déjà été soumises par des communautés locales tandis qu'un rapport des ONG Banktrack et Counter Balance dénonçait ainsi un projet incompatible avec le respect des Principes de l'Équateur[28]. La contestation à ce projet est à la mesure de son ambition, avec la création du collectif italien No Tap tandis que d'autres ONG promettent une mobilisation comparable à celle d'Amérique du nord contre le Keystone.

Mais sur le terrain en Albanie, les tractopelles sont déjà en action et les travaux ont commencé, sous la responsabilité de Spiecapag, filiale de Vinci (la même qui est également présente sur le TransMountain Expansion Project, cf projet), qui a remporté le marché de trois lots en mars 2016. L'entreprise, qui fait partie des tous premiers acteurs mondiaux sur le secteur des pipelines[29] doit ainsi construire 400 km de segment du TAP. De son côté, Technip a elle remporté un contrat pour des services de conseil en management de projet[30].

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 27,97 millions d'euros en actions et 39,28 millions en obligations détenues par le Fonds de réserve pour les retraites dans Snam.*

** 20,4 millions d'euros en actions et 74,74 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans BP. 4,54 millions d'euros d'actions BP détenues par l'Ircantec.*

** 47,57 millions d'euros d'actions Vinci détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

Trans Mountain et les oléoducs visant à ouvrir les vannes des sables bitumineux (Canada)

Au royaume des oléoducs géants, voici le petit dernier : le TransMountain Expansion Project (TMEP), qui envisage de relier la région de l'Alberta (Canada) à la côte Pacifique, aux alentours de Vancouver. Ce projet porté par l'entreprise Kinder Morgan, dont le coût est pour l'heure évalué à 7,4 milliards de dollar (le site officiel rappelant incidemment, au moyen d'une petite astérisque, que « *les coûts réels du projet peuvent varier par rapport aux coûts prévus* »[31]), est précisément une expansion du réseau par le biais d'un second système d'oléoduc, en parallèle du premier dont la pipeline en usage depuis 1953 transporte déjà du pétrole brut et raffiné. Mais avec ce nouvel oléoduc long de 980 kilomètres, la capacité devrait presque tripler : de 300 000 barils par jour actuellement, on passerait ainsi à 890 000. Avec le marché asiatique en ligne de mire, une fois la côte ouest atteinte.

Un projet qui va attiser le débat sur l'exploitation des sables bitumineux dans l'Alberta, principal producteur de ce pétrole avec le Venezuela. Cette source de pétrole non-conventionnel aux coûts écologique et économique particulièrement lourds est dénoncée depuis des années par différents acteurs, associatifs comme institutionnels. En cause, la consommation massive d'eau, la destruction d'hectares de forêt et la pollution généralisée des sols et des nappes phréatiques. Un rapport publié il y a six ans estimait déjà que la pollution atmosphérique issue des sables bitumineux avait plus que doublé au cours de la dernière décennie en Alberta, conduisant à de fréquentes pluies acides qui menacent les lacs et les forêts alentour[32]. Ce à quoi s'ajoutent des émissions de gaz à effet de serre bien plus conséquentes que les forages de pétrole traditionnel – loin d'être l'idéal donc pour remplir les objectifs climatiques. Sans parler des impacts pour les populations autochtones, dont les droits et les territoires se retrouvent directement saccagés.

Début octobre, son grand frère tourné vers l'est, le projet Energie Est, oléoduc de 4 600 km de long prévu pour acheminer chaque jour 1,1 million de barils de pétrole depuis l'Alberta vers le Nouveau-Brunswick, avait finalement été abandonné par la compagnie TransCanada[33]. Qui s'est consolée quelques semaines plus tard avec le projet Keystone XL : sorti par Trump du placard où l'avait remisé Obama, l'oléoduc s'est vu octroyer un permis d'autorisation pour les travaux qui doivent lui permettre de transporter le pétrole directement aux Etats-Unis, toujours depuis l'Alberta[34]. Un autre projet, le remplacement de la « Line 3 » de l'oléoduc géré par Enbridge pour y déposer le pétrole dans l'Etat nord-américain du Wisconsin, avait été également validé par le Premier Ministre canadien Justin Trudeau, en même temps que le projet TMEP, en novembre 2016[35]. Il ne manque donc pas de concurrence pour Kinder Morgan, qui s'est donc adjoint les services d'« *une des premières entreprises mondiales dans le domaine des oléoducs, des gazoducs et des systèmes associés* », par l'intermédiaire de Spiecapag, qui a remporté le contrat de construction d'une partie de l'oléoduc sur 85 km de distance, dans une vallée de la Colombie-Britannique[36]. Or Spiecapag n'est autre qu'une filiale du groupe Vinci.

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** 1,92 millions d'euros placés en actions et 19,13 millions en obligations par le Fonds de réserve pour les retraites dans Kinder Morgan*

** 47,57 millions d'euros d'actions Vinci détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

La centrale charbon de Safi (Maroc)

Depuis 2015, Engie s'est résolument embarquée dans une reconversion vers les énergies vertes. L'entreprise a notamment revendu (mais non fermé, comme l'auraient souhaité les écologistes parce que cela seul aurait contribué à une réduction réelle d'émissions de gaz à effet de serre) un grand nombre de ces centrales charbon en Australie, en Pologne et aux États-Unis. Le charbon, largement considéré comme la plus polluante des sources fossiles,

Il est cependant au moins un projet de centrale charbon dont Engie n'est pas sortie : celui de la nouvelle centrale de Safi, d'une capacité de 1386 MW, qui doit entrer en fonctionnement en 2018. La firme française y est associée au japonais Mitsui et surtout à Nareva, une entreprise énergétique dépendant de la famille royale marocaine. Depuis l'organisation de la COP22 en 2016, le Maroc se positionne fortement sur le secteur énergétique – aussi bien les énergies vertes qui sont constamment mis en avant que des projets fossiles comme Safi, tous portés par Nareva et donc sources de profit pour la famille royale[1]. Engie a noué des relations étroites avec Nareva sur plusieurs projets et compte sur cette alliance pour lancer des projets conjoints dans le reste de l'Afrique[2].

En attendant, ce sont les habitants de Safi – une ville déjà fortement impactée par les industries lourdes, qui ont entraîné la destruction des activités traditionnelles de pêche - qui souffriront de la pollution supplémentaire engendrée par la nouvelle centrale. La centrale devait tout d'abord être construite à Agadir, mais le choix s'est finalement porté sur Safi, une zone déjà « sacrifiée » à l'industrie, pour ne pas nuire au tourisme. La Maroc prévoit même désormais de doubler la capacité de la centrale de Safi, avec deux nouvelles unités, pour répondre aux besoins de l'industrie des phosphates.

[1] <http://orientxxi.info/magazine/maroc-les-rayons-tres-argentees-du-roi-soleil,1276>

[2]

<http://multinationales.org/De-la-COP21-a-la-COP22-les-grandes-entreprises-continuent-a-peser-lourdement?v#engie>

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** L'État français détient 24% d'Engie. La Caisse des dépôts et sa filiale CNP Assurances en détiennent près de 4%. Aussi bien le Fonds de réserve pour les retraites que l'Ircantec détiennent des investissements significatifs dans Engie.*

** Le Fonds de réserve pour les retraites détient 4,88 millions d'euros en actions dans Mitsui.*

** Egis, filiale stratégique de la Caisse des dépôts, a participé à l'agrandissement du port de Safi pour qu'il puisse recevoir les millions de tonnes de charbon sud-africain nécessaire au fonctionnement de la future centrale thermique.*

Le gaz de schiste algérien et les projets de gazoducs visant à l'exporter en Europe (Algérie, Espagne, Italie, France)

Sous prétexte de réduire sa dépendance envers le gaz russe, l'Union européenne s'est engagée dans une politique de développement tous azimuts d'infrastructures gazières pour augmenter son approvisionnement depuis des pays comme l'Azerbaïdjan (voir le projet TAP), l'Algérie, le Nigeria et autres. Cette politique entre en contradiction directe avec les objectifs climatiques affichés par l'Union européenne puisqu'elle revient à enfermer le continent dans plusieurs décennies supplémentaires de consommation de cette source fossile. Elle a aussi des conséquences pour les populations des pays concernés, en renforçant des régimes répressifs ou à travers les pollutions engendrées par l'accroissement de la production gazière.

En Algérie, la révolte des habitants du sud Saharien, début 2015, avait réussi à bloquer temporairement les projets gouvernements d'exploitation du gaz de schiste[1]. Mais sous l'effet de la crise économique, le gouvernement vient de les relancer[2]. Le gaz (conventionnel ou non conventionnel) produit en Algérie est majoritairement destiné au marché européen, transitant par l'Espagne, la France et l'Italie. De nombreux projets d'infrastructures gazières dans le Sud de l'Europe sont en cours pour permettre un afflux de nouvelles ressources gazières en provenance d'Algérie, mais aussi du Nigeria, de l'Australie ou des États-Unis sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

Un nouveau gazoduc reliant l'Algérie à l'Italie, Galsi, doit ainsi entrer en opération en 2018. Il est notamment porté par l'entreprise italienne Edison, filiale d'EDF. Le projet MidCat, porté principalement par l'espagnole Enagas et la française TIGF, vise à permettre d'écouler le gaz arrivant dans les gazoducs et terminaux méthaniers espagnols vers le reste de l'Europe via la France. Ce projet fait l'objet d'une forte opposition en Catalogne, où les premiers travaux ont été arrêtés, mais aussi de plus en plus en France, où l'on s'inquiète également du coût potentiellement exorbitant de ce projet. MidCat reste néanmoins l'une des priorités du commissaire européen à l'Énergie Miguel Cañete et du gouvernement espagnol actuel.

[1]

<http://multinationales.org/Gaz-de-schiste-les-Algeriens-se-mobilisent-contre-le-regime-et-l-ingérence-des>

[2] <http://multinationales.org/Reconciliation-entre-Total-et-l-Algerie-le-retour-de-la-fracturation> et http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/13/en-algerie-la-fuite-en-avant-du-gaz-de-schiste_5200372_3234.html

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* *GRTgaz est à 75% propriété d'Engie (24% État français) et à 25% de la CDC et de ses filiales.*

* *TIGF est détenue à 18% par EDF (84% État français). EDF est par ailleurs directement impliquée via sa filiale Edison dans le gazoduc Galsi.*

* *Le Fonds de réserve pour les retraites détient 27,19 millions d'euros en actions et 11,56 millions euros en obligations dans Enagas.*

* *Egis, filiale stratégique de la Caisse des dépôts, est impliquée dans le projet Cyrénée, qui vise à raccorder la Corse au gazoduc Galsi reliant l'Algérie à l'Italie.*

Coral LNG (Mozambique)

Ce n'est certainement pas le projet le plus connu, et pourtant, il risque fort d'ouvrir la voie à une exploitation exponentielle d'une ressource fossile : avec 5 000 milliards de m³ estimé dans le nord du pays, le Mozambique est devenu la 3^{ème} plus grande réserve de gaz en Afrique en réserves prouvées de gaz[37]. Et pourrait devenir sous peu l'un des principaux exportateurs au monde de gaz naturel liquéfié[38]. Dans le bassin de la Rovuma, à la frontière avec la Tanzanie, doit ainsi s'implanter un vaste complexe offshore visant à exporter le gaz sous forme de gaz naturel liquéfié. Intitulé Coral, du nom du champ gazier découvert en mai 2012, il abriterait un gisement de 450 milliards de m³ de gaz en place, selon ENI, l'opérateur du projet dont il détient 50% des parts[39].

Une sacrée manne à exploiter, forcément : pour ce faire, il est prévu 6 puits sous-marins, reliés à une unité flottante – le « Floating Liquefied Natural Gas » (FLNG) – dotée d'une capacité de liquéfaction de plus de 3,3 millions de tonnes de GNL par an. Une production entièrement vendue au groupe BP, pour une durée de 25 ans, selon un accord signé en février 2017. Coral LNG doit être la première usine de liquéfaction flottante au monde à opérer sur un champ très profond, situé sous plus de 2 000 mètres d'eau. Le projet est tel qu'il bénéficie même d'un régime spécial de la part du gouvernement mozambicain, avec des facilités en termes d'emploi de main d'œuvre étrangère ou de transferts de capitaux[40]. Le coût total du projet est estimé à 8 milliards de dollars.

Ce projet pourrait avoir valeur d'exemple dans la lutte que les associations écologistes tentent de mener autour des projets gaziers. Derrière le qualificatif « naturel » qui lui est régulièrement adjoint, le gaz cherche à se présenter comme une alternative dans la transition aux autres ressources fossiles tels que le pétrole et le charbon. Il n'en est rien : « *il n'y a objectivement aucune raison valable pour justifier l'exploitation de nouvelles réserves de combustibles fossiles, y compris de gaz* » expliquent ainsi les professeurs Kevin Anderson and John Broderick, auteurs d'une étude récente menée à l'Université de Teesside qui visait à s'interroger sur la compatibilité du gaz en Europe avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris. Le résultat démontre que les pays membres de l'UE ne bénéficient plus, au rythme actuel, que de 9 années de combustion de gaz et autres

énergies fossiles, avant d'avoir épuisé leur part du budget carbone restant pour rester sous la barre des +2°C[41].

Outre les émissions de CO₂ dues à la combustion, le problème vient aussi de la quantité non-négligeable de méthane qui est libérée lors de la production, notamment par le biais de fuite. Selon une étude de 2014 citée par les Amis de la Terre, ces fuites pourraient représenter jusqu'à 17% des émissions totales ; or le méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO₂, avec un potentiel de réchauffement 86 fois plus élevé sur un horizon de 20 ans. Pas de quoi décourager pour autant Technip, qui aura donc la charge de réaliser l'unité flottante du FLNG, en assurant l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, l'installation, la mise en service et le démarrage de l'unité Coral South FLNG. Une opération pour laquelle Technip s'assure une garantie de la BPI...

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** La BPI détient 5,3% du capital de TechnipFMC, chargé de la construction du terminal méthanier. Elle a en outre apporté une garantie publique sur l'exécution du contrat à hauteur de 350 millions d'euros au second trimestre 2017. 24,67 millions d'euros en actions TechnipFMC détenues par le Fonds de réserve pour les retraites.*

** 3,27 millions d'euros en actions et 38,58 millions d'euros en obligations détenus par le Fonds de réserve pour les retraites dans Eni. 17,35 millions d'actions Eni détenues par l'Ircantec.*

Centrale charbon de Thabametsi (Afrique du sud)

630 MW de capacité de production installée, consommant 3,8 millions de tonnes par an à plein régime, le tout pour un coût total évalué pour l'heure à 2 milliards de dollars[42] : le projet de centrale à charbon de Thabametsi ne risque pas d'inverser la dépendance au charbon de l'Afrique du Sud, dont 90% de l'électricité dépend du combustible fossile. Ce qui lui vaut l'un des pires bilans carbone au monde, avec plus de 6 millions de tonnes de CO₂ émises sur le territoire par personne – plus que la Chine, par exemple – selon la dernière étude en date de l'OCDE sur le sujet[43]. L'Afrique du Sud reste le leader incontesté du continent africain en matière de charbon, en témoigne les volumes de production des mines à travers le pays : sur les 266 Mt extraites en 2015 sur l'ensemble de l'Afrique, 252 venaient toujours d'Afrique du Sud[44].

Prévue pour être installée dans le bassin minier du Waterberg, dans la province de Limpopo au nord du pays, la mise en service de la centrale est attendue pour mars 2021 selon la déclaration de la ministre de l'Énergie, alors en poste, Tina Joematt-Petterson[45]. Si toutefois elle parvenait réellement à lancer ses travaux : depuis le début du projet porté par GDF-Suez en 2013, la centrale a connu de vives contestations. En juin 2015, Gérard Mestrallet, PDG du groupe devenu Engie, annonce ainsi le retrait de l'énergéticien français. Une décision qui suit de peu la manifestation du 15 mai 2015 qui voit plusieurs centaines de personnes marcher dans les rues de Johannesburg, jusqu'aux portes du consulat français, pour dénoncer ce projet. Puis le 8 mars 2017, le tribunal de Pretoria a ordonné une nouvelle

étude d'impact environnemental sur le projet, estimant que la précédente était incomplète. Un coup d'arrêt pour la centrale de Thabametsi, et une victoire pour l'ONG Earthlife Africa qui dénonce la sous-évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à cette nouvelle infrastructure[46]. De fait, celle-ci pourrait rejeter près de 10 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, avec un rapport d'intensité de 1,23 tonnes d'équivalent CO2 par mégawatt heure[47]. « *C'est l'un des pires charbons à exploiter, bien plus sale encore que la lignite* » souligne Lucie Pinson, des Amis de la Terre.

Entre temps, faut-il rappeler que la COP 21, dans son objectif de limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°C avait permis de pointer le charbon – sur lequel repose encore 40% du mix électrique mondial[48] – comme l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Un objectif qui est aujourd'hui contrarié par le grand groupe japonais Marubeni, qui a pris la suite d'Engie à la tête de ce projet. Marubeni dans lequel le FRR investit à hauteur de...

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

** Le Fonds de réserve pour les retraites détient 2,4 millions d'euros en actions Marubeni.*

Centrale charbon de Shihezi (Xinjiang, Chine)

On le sait, le sort des équilibres climatiques planétaires se joue, pour une bonne partie, en Chine. Le pays, qui avait énormément augmenté sa consommation de charbon depuis 20 ans pour accompagner son développement économique, s'efforce désormais de changer de cap, en investissant massivement dans les renouvelables. Même si une bonne partie a été abandonnée sous l'effet de cette politique, les projets de nouvelles centrales charbon restent cependant nombreux en Chine.

C'est dans ce contexte que l'Agence française de développement (AFD) envisage d'accorder un prêt de 41 millions d'euros à l'entreprise Xinjiang Tianfu Energy en vue de la construction d'une unité de cogénération en marge d'une centrale de charbon de 660 MW dans la ville de Shizhen, dans le nord de la province du Xinjiang. Ce prêt est officiellement présenté par l'AFD comme une contribution à la transition énergétique, au motif qu'il permettra d'optimiser la consommation de charbon dans la centrale. Cependant, selon une note interne de l'institution révélée par *Mediapart*, ce projet « *reviendrait à pérenniser l'utilisation d'une centrale à charbon, ce qui pourrait être interprété comme le financement de ce secteur* »[1]. Le tout dans un contexte de répression des minorités ethniques du Xinjiang par le gouvernement de Pékin, qui a placé la province sous tutelle économique et militaire directe, à travers des entreprises publiques ou parapubliques comme Xinjiang Tianfu Energy.

[1] <https://www.mediapart.fr/journal/france/221117/la-france-veut-aider-une-centrale-charbon-en-chine>

=> Comment l'argent public contribue à ce projet fossile

* L'Agence française de développement (AFD) envisage un prêt de 41 millions d'euros à l'entreprise Xinjiang Tianfu Energy

[1] Il est possible de le savoir parce que la CDC se vante dans son rapport annuel d'avoir soutenu des résolutions d'actionnaires interpellant les directions de ces entreprises sur leur empreinte carbone.

[2]

http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/sites/ra2016/assets/file/RADD2016_SUPPLEMENT_vdef.pdf

[3]

http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/sites/ra2016/assets/file/Rapport_d_activite_2016-Externe.pdf

[4] Ce périmètre inclut les entreprises impliquées dans l'extraction, le transport et la combustion de charbon, de pétrole et de gaz, ainsi que les entreprises de service à ces industries. Autrement dit, les firmes minières impliquées dans l'extraction de charbon, les producteurs de pétrole et de gaz, les firmes dites « *midstream* », les entreprises énergétiques exploitant des centrales thermiques et les parapétrolières. En revanche, il n'inclut pas les gros utilisateurs ou consommateurs de sources fossiles comme l'automobile, le transport aérien, la chimie, ou les industries sidérurgiques et cimentières, qui représentent pourtant des émissions de gaz à effet de serre considérables (notamment en ce qui concerne le ciment).

[5] Voir descriptif total :

<http://www.eagleburgmann.be/garnitures-mecaniques/etancheite-service-goliat-fpso>

[6] Voir :

<http://www.francesoir.fr/actualites-economie-finances/en-norvege-la-difficile-desaccoutumance-au-petrole>

[7]

https://www.lesechos.fr/22/06/2017/lesechos.fr/030400099203_ca-se-passe-en-europe---la-norvege-ouvre-plus-grand-les-eaux-arctiques-a-l-exploration-petroliere.htm

[8] Voir :

<http://www.dailymail.co.uk/wires/ap/article-5126663/Eni-receives-federal-permit-US-Arctic-offshore-drilling.html>

[9] Voir le reportage dans la mine d'Hambach réalisé par RTBF en novembre 2017 :

https://www.rtb.be/info/monde/detail_une-mine-de-charbon-creee-la-discorde-en-allemande?id=9764960

[10] Voir

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/l-energeticien-allemand-rwe-n-entend-pas-abandonner-le-charbon-1303007.html>

[11] Voir

<http://www.novethic.fr/lapres-petrole/energies-fossiles/isr-rse/cop23-20-pays-forment-une-alliance-anti-charbon-et-front-front-uni-face-aux-etats-unis-145063.html>

[12] <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-21-novembre-2017>

[13] Voir :

<http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201405/20/01-4768342-trains-de-petrole-les-producteurs-du-dakota-du-nord-repliquent.php>

[14] Voir :

<https://www.bastamag.net/Le-soutien-sans-failles-des-banques-francaises-a-l-oleoduc-impose-aux-Sioux-par>

[15] Voir :

<https://www.npr.org/sections/thetwo-way/2017/02/08/514133514/two-cities-vote-to-pull-more-than-3-billion-from-wells-fargo-over-dakota-pipeline>

- [16] Lire à ce sujet l'incroyable récit qu'en livre Rémi Barroux, journaliste au Monde, qui a plongé en janvier 2017 au cœur du récif :
http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/02/01/une-plongee-extraordinaire-au-dessus-du-recif-coralien-de-l-amazone_5072635_3244.html
- [17] A lire ici : <http://advances.sciencemag.org/content/2/4/e1501252>
- [18] Voir : <https://fr.reuters.com/article/businessNews/idFRKCN1B90FV-OFRBS>
- [19] Voir :
<https://www.usinenouvelle.com/article/l-industrie-c-est-fou-total-fore-le-plus-profond-puits-offshore.N385715>
- [20] Voir :
<https://www.greenpeace.fr/espace-presse/recif-de-lamazone-greenpeace-souligne-lacunes-dossier-de-total/>
- [21] Voir l'analyse des risques financiers du projet par Greenpeace :
<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/07/Brief-investisseurs-sur-le-R%C3%A9cif-de-lAmazone.pdf>
- [22] Voir :
<https://www.capital.fr/entreprises-marches/pourquoi-le-prix-du-petrole-a-chute-et-est-ce-que-ca-va-continuer-1213114>
- [23] Voir site officiel : <https://www.total.com/fr/au-bresil>
- [24] Selon le détail suivant : 550 km en Grèce, 215 km en Albanie, 105 km en mer Adriatique et 8km en Italie
- [25] La composition précise est la suivante : 20% pour la britannique BP, 20% pour l'azérie Socar, 20% pour l'italienne Snam, 19% pour la belge Fluxys, 16% pour l'espagnole Enagas et 5% pour la suisse Axpo
- [26] Voir
<http://multinationales.org/Des-Italiens-se-battent-pour-protger-leurs-oliviers-contre-un-gazoduc-geant>
- [27] Voir <https://reporterre.net/Avec-l-accord-de-la-Turquie-l-Europe-construit-un-gazoduc-geant>
- [28] Principes qui impliquent la prise en compte d'un certain nombre de critères sociaux et environnementaux dans le financement des projets, principes adoptés par 78 institutions financières provenant de 33 pays et représentant une part majoritaire de l'activité de financement dans le monde.
- [29] Voir
http://www.le-gaz.fr/acteurs/17032016_vinci-remporte-un-joli-contrat-sur-le-gazoduc-tap.483.html
- [30] Voir <http://petrole-et-gaz.fr/transport-de-gaz-technip-remporte-un-contrat-aupres-de-tap-5004/>
- [31] Voir <https://www.transmountain.com/aper%C3%A7u-du-projet-d-expansion-de-trans-mountain>
- [32] Voir
<http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/10/05/pourquoi-le-petrole-extrait-des-sables-bitumineux-pourrait-etre-banni-en-europe/>
- [33] Voir
http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/10/06/la-compagnie-transcanada-abandonne-son-projet-d-oleoduc_5197162_1653054.html
- [34] Voir
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1068192/decision-keystone-xl-alberta-nebraska-petrole-economie>
- [35] Voir
<http://www.geo.fr/reportages/canada-feu-vert-a-deux-projets-d-oleoducs-veto-pour-un-troisieme-164322>
- [36] Voir
<http://petrole-et-gaz.fr/canada-spiecapag-remporte-un-contrat-pour-l-oleoduc-trans-mountain-expansion-projet-10034/>
- [37] Derrière l'Algérie et le Nigeria
- [38] Voir <http://www.rfi.fr/afrique/20170603-mozambique-producteur-gaz-naturel-liquefie-italie-eni>

[39] Aux côtés de Galp (10 %), Kogas (10 %), ENH (10 %), et CNPC (20 %), voir https://www.lesechos.fr/01/06/2017/lesechos.fr/030364322810_gaz---eni-lance-un-projet-geant-au-mozambique.htm

[40] Voir <https://www.agenceecofin.com/gaz-naturel/1812-25248-mozambique-maputo-cree-un-regime-special-pour-l-exploitation-du-gaz-de-rovuma>

[41] Lire à ce sujet le rapport des Amis de la Terre « Le climat peut-il se permettre l'addiction de l'Europe au gaz ? »

[42] Voir tous les détails connus du projet sur : https://www.sourcewatch.org/index.php/Thabametsi_power_station

[43] Voir tableau de comparaison internationale de l'empreinte CO2 sur : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/L_es_sentiel_sur/Energies_et_climat/Empreinte_carbone/2015/empreinte-carbone3b3.jpg

[44] Voir l'étude de Jean-Marie Martin-Amouroux sur : <http://encyclopedie-energie.org/articles/les-industries-du-charbon-min%C3%A9ral-en-afrique-histoire-et-perspectives>

[45] Voir <https://www.agenceecofin.com/centrale/1110-41561-afrique-du-sud-thabametsi-et-khanyisa-construire-les-deux-premieres-centrales-a-charbon-privées>

[46] Voir http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/03/09/afrique-du-sud-les-ecologistes-bloquent-la-construction-d-une-centrale-a-charbon_5091733_3212.html

[47] Voir <https://www.esi-africa.com/news/thabametsi-climate-change-impact-assessment/>

[48] Chiffres issus des données officielles de l'AIE : <https://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/cop21-conference-sur-le-climat-de-paris>